



AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE
MARCHE TRAVAUX / LES CANNES A SUCRE

(Appel d'offre ouvert)

1 – Pouvoir adjudicateur

Société Immobilière de Mayotte (SIM)

Type du pouvoir adjudicateur : SAEM.

Maître d'œuvre : AROM / LEVEL STUDIO

2 – Mode de passation du marché

Procédure d'Appel d'offre ouvert (l'article L.2123-1 du code de la commande publique)

3 – Objet du marché et lieu d'exécution

Marché de travaux pour la réalisation de l'opération « LES CANNES A SUCRE », qui se situe Rue ZAINA MERESSE à Bandraboua, lot 11C

4 – Décomposition en lots et nature des travaux

Les prestations définies ci-dessus font l'objet de 20 lots.

La présente consultation ne concerne que le lot ci-dessus, les autres lots ont déjà été attribués

LOT	CORPS D'ETAT	ESTIMATION
11C	NETTOYAGE	10 000,00€

5 – Délai d'exécution

Démarrage prévisionnel : En cours

Durée prévisible du marché : 28 mois y compris la période de préparation de 1 mois

6 – Modalités essentielles de financement et de paiement

Subventions Etat, crédit d'impôts et emprunts bancaires.

7 – Conditions de participation

Les candidats téléchargeront les documents dématérialisés du dossier de consultation des entreprises, documents et renseignements complémentaires via le profil d'acheteur <http://www.marches-securises.fr>.

8 – Critères d'attribution des marchés

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1. Montant de l'offre :	60%
2. Valeur technique de l'offre chantier :	40%
2.1 Pertinence du Mémoire technique	10%
2.2 Moyens matériels et humains affectés à l'opération	10%
2.3 Références relatives à l'importance et à la nature des travaux	20%

9 – Date limite de réception des candidatures et offres : Mardi 14 mai à 12h00

10 – Procédure de recours

10.1– Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Judiciaire de Mamoudzou, ZI KAWENI 97600 Mamoudzou

10.2– Introduction des recours

*10.2.1– Instance chargée des procédures de recours
Tribunal Judiciaire de Mamoudzou u*

*10.2.2– Introduction des recours
Référé précontractuel ou Référé contractuel dans les délais prévus aux articles 1441-1 à 1441-3 du code
de procédure civile*

11 – Date de publication : Jeudi 02 mai 2024